

Réseaux sociaux

Charte des

utilisateurs

Sommaire

Comptes officiels

Conditions d'utilisation

Création de compte

Modération

Sécurité et données personnelles

Chartes graphique et éditoriale

Contacts

Pourquoi une charte ?

Peut-être animez-vous un compte ou une page qui revendique son appartenance à CY Cergy Paris Université ? Peut-être avez-vous coutume d'interagir avec l'université en l'interpellant sur les réseaux sociaux ? Peut-être souhaitez-vous créer un compte Instagram ou Twitter pour votre formation ?

Alors, ce guide d'utilisation des réseaux sociaux est fait pour vous.

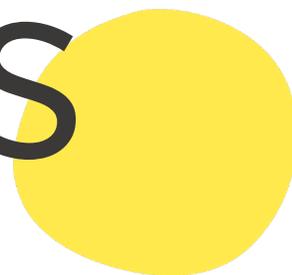
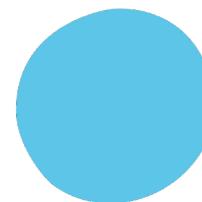
Mis à disposition par la direction de la communication à l'ensemble des membres de la communauté de CY Cergy Paris Université, il rappelle les règles d'usage et lois en vigueur qui s'appliquent sur les réseaux sociaux dès lors que vous publiez du contenu qui se réfère à notre université ou la mentionne.

Pour, éviter les dérives en rappelant les devoirs de chacun et garantir l'harmonie de la sphère Social Media de CY Cergy Paris Université.

La charte des utilisateurs des réseaux sociaux s'applique :

- pour tout utilisateur (étudiant, enseignant, enseignant-chercheur, personnel, partenaire, etc.), qui souhaite revendiquer son appartenance à l'université, créer un compte affilié à l'université ou encore interagir avec celle-ci sur les réseaux sociaux ;
- pour toute contribution (publication, partage de publication, commentaire, etc.) que ce soit à partir d'un compte personnel ou professionnel, qui implique l'université ;
- pour tout espace de dialogue ou d'échanges quel que soit le réseau (Twitter, Facebook, Instagram, LinkedIn, etc.) qui implique l'université.

Comptes officiels



CY Cergy Paris Université est présente sur cinq réseaux sociaux, gérés par la direction de la communication.

Chaque réseau social s'adresse à des cibles différentes et possède un écosystème particulier régi par des codes d'utilisation spécifiques.

Une stratégie social media propre à chaque réseau social a été développée par la direction de la communication pour :

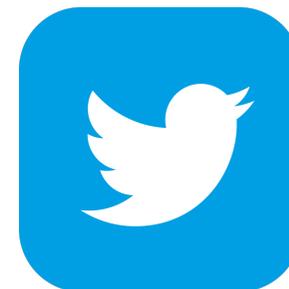
- fédérer et développer le sentiment d'appartenance,
- informer la communauté de **CY Cergy Paris Université** des actualités,
- rendre visible toutes les actions qui répondent aux ambitions de l'université,
- développer la notoriété de l'établissement,
- être à l'écoute des étudiants en répondant à leurs questions.

Twitter @UniversiteCergy

14 399 abonnés

<https://twitter.com/UniversiteCergy>

Pour les actualités institutionnelles globales,
retombées presse, partenariats, recherche,
innovation.



Facebook @CYCergyParisUniversité

21 140 abonnés

<https://www.facebook.com/CYCergyParisUniversite>

Pour la vie de campus et associative, agenda, vie pratique, partage des temps forts du calendrier étudiant.



LinkedIn @CYCergyParisUniversité

57 117 abonnés

<https://www.linkedin.com/school/86580/admin/>

Pour mettre en avant la recherche, les alumni,
la formation professionnelle, les informations RH.



Instagram @cy_univ

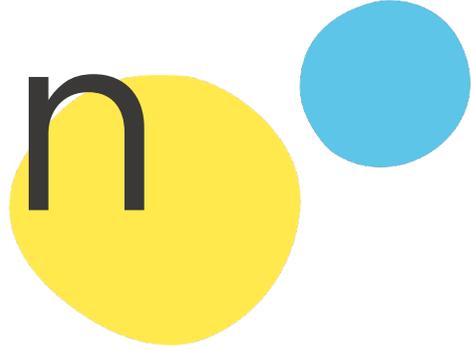
4 793 abonnés #CyUniv

https://www.instagram.com/cy_univ

Pour la vie quotidienne à l'université, mettre en lumière le campus et la richesse du territoire, les actions des associations étudiantes.



Conditions d'utilisation



À partir du nombre d'abonnés, il est facile d'imaginer la portée d'une publication quel que soit le réseau : **un post est visible instantanément par une centaine de personnes et après partage, très rapidement par des milliers.** Dans ce contexte de consultations massives et pour préserver des échanges de qualité, il est important de respecter les règles d'usage présentées dans cette charte.

Avertissement : malgré tous les soins portés au paramétrage sur la confidentialité des comptes, il est recommandé de considérer toute publication sur internet comme accessible à tous. En effet, par des captures d'écran et des partages successifs, il n'est pas rare de nos jours de retrouver diffusées très largement des publications initialement "privées".

S'exprimer sur les réseaux sociaux

Présence en ligne implique vigilance, prudence, veille quotidienne et modération.

Toute publication doit **respecter les droits d'auteur, à l'image et la propriété intellectuelle.**

Toutes interactions en tant que compte professionnel ou personnel sont visibles par tous. Un simple like ou un partage de contenu (retweet) peuvent être interprétés comme une approbation.

Les agents publics qui s'expriment sur les réseaux sociaux doivent veiller au respect de leurs obligations déontologiques (ces obligations s'appliquant aux fonctionnaires, aux contractuels, mais également aux vacataires) dès lors que les propos ou images sont accessibles sans restrictions (cas d'Internet).

L'université, un lieu d'expression neutre, laïque et républicain

Il est important de rappeler que l'université est un lieu d'apprentissage et d'expression neutre, laïque et républicain comme le rappelle l'article L. 141-6 du code de l'éducation :

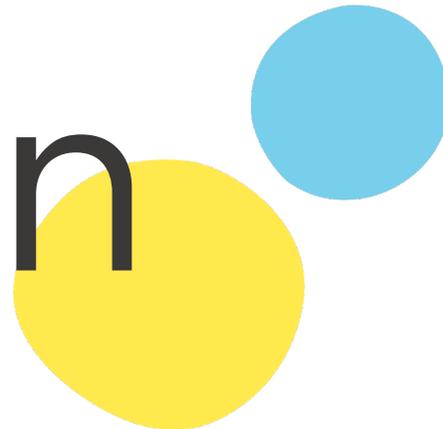
Le service public de l'enseignement supérieur est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique ; il tend à l'objectivité du savoir ; il respecte la diversité des opinions.

Création de compte

Two decorative circles, one blue and one yellow, positioned to the right of the text.

Si vous souhaitez créer un compte social media affilié à l'université, merci de nous en faire part impérativement en amont. Nous pourrons ainsi vous accompagner en vous indiquant la démarche à suivre.

Modération



Le community manager est la personne qui publie et répond au nom de CY Cergy Paris Université. Elle ne peut cependant se substituer aux services et composantes de l'université. Par exemple, les questions concernant les formations, les inscriptions, la scolarité, les échanges internationaux, etc. ne peuvent être traitées correctement dans le simple cadre d'un commentaire sur un réseau social. Il appartient à chaque utilisateur de contacter le bon interlocuteur pour obtenir une réponse adaptée (voir Contacts en dernière page de ce document).

Pour des raisons évidentes de savoir-être, tout message privé ou commentaire portant atteinte à l'intégrité sera signalé auprès des autorités compétentes.

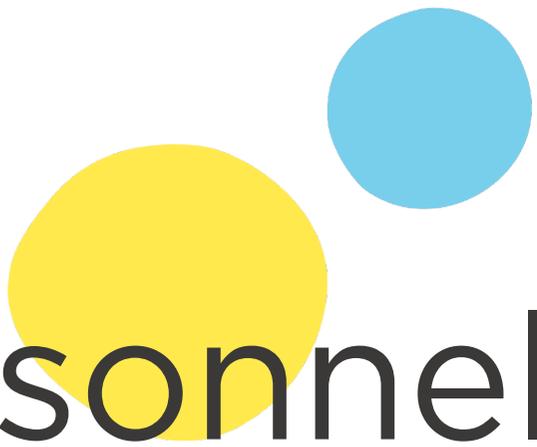
Si en tant qu'utilisateur, vous constatez des faits frauduleux ou diffamatoires, **merci d'en faire part à communication@ml.u-cergy.fr**

Conformément à ses obligations, **tout contenu illicite** publié sur les réseaux sociaux impliquant CY Cergy Paris Université (publications sur les pages institutionnelles, commentaires, publications avec mention de l'université) **sera automatiquement supprimé et pourra être signalé aux autorités compétentes**, tel que :

- les atteintes au droit à l'image et à la vie privée,
- la diffamation,
- les injures sexistes, racistes, homophobes,
- l'incitation à la haine,
- le harcèlement,
- les atteintes à la dignité humaine,
- l'incitation à la violence,
- l'incitation à la violence sexuelle ou sexiste,
- la diffusion d'images violentes, pornographiques ou pédophiles,
- l'apologie du terrorisme,
- l'apologie, négation ou minimisation de crimes contre l'humanité.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32075>, 03/12/2020

Sécurité et données personnelles



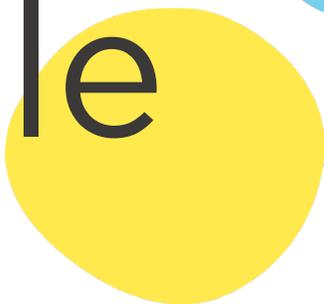
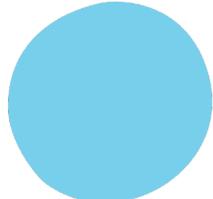
Pour la sécurité de chacun et la protection des données personnelles, il ne vous sera jamais demandé de publier des informations personnelles (coordonnées ou numéro étudiant par exemple).

C'est notamment pourquoi les questions liées à la scolarité ne peuvent être traitées sur les réseaux sociaux.

Nous vous rappelons que la législation en vigueur relative aux données personnelles est encadrée par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données dit « **RGPD** », que nous vous encourageons à consulter.

Charte graphique

Charte éditoriale



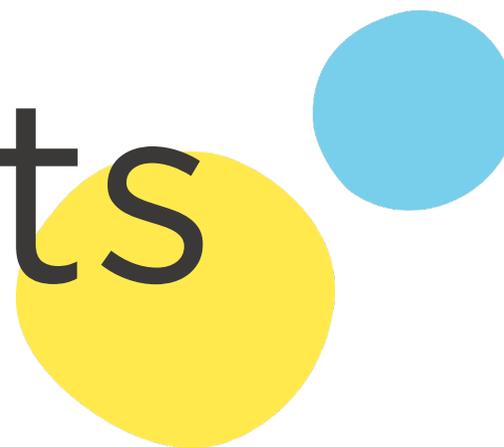
Comme tout document issu de CY Cergy Paris Université, **les publications sur les réseaux sociaux doivent respecter à la fois la charte graphique et la charte éditoriale de l'université.**

Seules les publications respectant ces chartes pourront être relayées sur les comptes institutionnels de l'établissement.

Charte graphique : <https://www.cyu.fr/media-et-communication>

Charte éditoriale : <https://www.cyu.fr/media-et-communication>

Contacts



Direction de la communication
communication@ml.u-cergy.fr

Demande de publication
Conference.de.redaction@ml.u-cergy.fr

scolarite@ml.u-cergy.fr
sante@ml.u-cergy.fr
culture@ml.u-cergy.fr
vie.associative@ml.u-cergy.fr
handicap@ml.u-cergy.fr
sport@ml.u-cergy.fr
doip@ml.u-cergy.fr
recherche.valorisation@ml.u-cergy.fr
relations.internationales@ml.u-cergy.fr
Bibliothèque universitaire : [formulaire de contact](#)